

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2023 - (N° 274)

AMENDEMENT

N ° AS758

présenté par

M. Christophe, rapporteur, M. Valletoux, M. Gernigon et M. Mesnier

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 37, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.